

Entreprises	CHAMPIONNAT D'Auvergne INDIVIDUEL GOLF ENTREPRISE	15 OCTOBRE	STE AGATHE
-------------	--	------------	------------

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses membres d'une Association d'entreprises affiliée de la Ligue Auvergne, salariés titulaires et affinitaires de l'établissement dont dépend l'association, à jour du certificat médical. Les équipiers devront être soit licenciés de leur AS d'entreprise, soit rattachés au club qu'ils représentent via Extranet.

Index requis:

- messieurs < 26,5
- dames < 35,5

ENGAGEMENTS

Les inscriptions se font par Extranet par l'association d'entreprise d'appartenance jusqu'au lundi soir (minuit) précédent la compétition. Chaque joueur devra s'acquitter auprès du club organisateur d'un droit de jeu de 20€

FORME DE JEU

- 1ère série messieurs (<18,5): STROKEPLAY/18 Trous**
- 2ème série messieurs (18,5 à 26,4): STABLEFORD/18 Trous**
- 1ère série dames: STABLEFORD/18 Trous**

Classement Brut et Net par série.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la Ligue et de l'arbitre désigné.

PRIX ET RECOMPENSE

Les vainqueurs de chaque série seront proclamés "CHAMPION INDIVIDUEL DES CLUBS D'ENTREPRISES D'Auvergne".

Trophée remis par la Ligue de Golf Auvergne à chaque champion.

RESULTATS

Les Résultats seront diffusés sur le site Internet de la ligue: www.ligolf-auvergne.com